

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE VINGT SEPT MARS

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 20/03/2017

Présents : FELIX Françoise, SERVES Paul, SERRES Olivier, VALOIS Christophe, EYDOUX Guy,
LAURENT René, ROUSSIN Jean-Marie, LAMBEAUX Brice.

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation du compte-rendu du CM du 13 février 2017 : 7 voix pour, 2 abstentions.

Avant de commencer l'ordre du Jour, Madame le Maire fait part aux élus que leur sera fait la présentation des deux budgets sans les soumettre au vote, n'ayant pas pour le budget général en particulier toutes les informations concernant les états pour le vote des taux ni les informations au sujet des dotations. Le budget général sera ainsi présenté lors de ce Conseil en reprenant les taux de l'année dernière ainsi que les dotations, à titre indicatif.
Egalement 3 délibérations tardives seront à prendre, rajoutées à la fin de l'ordre du Jour.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Maire expose la liste des subventions sollicitées par les associations locales et extérieures. 2 subventions font l'objet d'une révision à la baisse : la coopérative scolaire pour un montant de 155€, vu qu'il n'y aura pas de classe découverte cette année ; et la participation au Syndicat des vigneron pour Prévigrèle à hauteur de 409,75.
Les subventions seront votées lors du prochain Conseil avec le vote du budget général.

VOTE DES TAUX

N'ayant pas reçu des services des Finances publiques les états de notifications des taux d'imposition locaux, ce point sera voté au prochain Conseil.

VOTE DU BUDGET GENERAL 2017

Une présentation est faite du budget en reprenant les taux de l'année dernière ainsi que les dotations, à titre indicatif. En ce qui concerne les travaux de voirie 2017, des devis sont en attente. Le budget sera affiné avec les nouveaux éléments attendus pour une présentation au prochain Conseil et son vote.

VOTE DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT 2017

Le budget M49 est présenté aux élus. Bien que ce dernier ne soit pas en attente d'information pouvant l'amener à être modifié, il sera présenté au vote lors du prochain Conseil.

ECOLE

Madame LASCOMBES fait part du résultat du retour de questionnaire donné aux familles la semaine avant les vacances de février. Les avis négatifs sur plus de la moitié des questionnaires retournés concernant le cycle 2, et de probables retraits d'enfants de l'école par des parents mécontents ou inquiets, ont permis de mesurer la situation tendue au sein de l'école. La municipalité, et de son côté le collectif de parents, ont fait valoir auprès de l'Inspection Académique à plusieurs reprises la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent pour remédier à cette situation, tout en tenant compte du respect dû à la directrice de l'école. Ce n'est qu'après la rentrée que l'Inspection a informé la municipalité du souhait de la directrice de ne plus assurer l'ensemble de ses fonctions à l'école.

La direction a été transmise à Madame MUZAS, enseignante du cycle 1 et Madame DESCAMPS assure l'enseignement aux élèves de cycle2, jusqu'aux vacances.

EAU/ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR

Pour un montant de 22,45€, non recouvré par le Centre des Finances publiques. Le nécessaire est toutefois entrepris pour y remédier.

CARTE COMMUNALE

Ce dossier, état des lieux de la commune, constats divers et perspectives, élaboré avec les élus et le cabinet Crouzet, a été présenté aux organismes d'Etat, DDT, Chambre de l'Agriculture, l'INAO, l'agent instructeur urbanisme à la CCEPPG. La question à traiter maintenant : les perspectives d'urbanisation, leur mode, les ouvertures foncières existantes, potentielles.

INDEMNITES DES ELUS : CHANGEMENT D'INDICE

La trésorerie de St-Paul Trois Châteaux nous informe du changement d'indices des indemnités du Maire et des adjoints au 1/01/2017. Il y a donc lieu de délibérer en indiquant « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de l'indice sera prévue en janvier 2018. L'indice 1015 est remplacé par l'indice 1022. Concrètement : majoration mensuelle brute de près de 4€ pour le Maire et de 1.50€ pour les adjoints. Les élus votent favorablement à l'unanimité.

PERMANENCES ELECTORALES

Planification des permanences pour les élections présidentielles des 23/04/2017 et 7/05/2017.

OCCUPATION DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE DE PIERRELATTE : REMBOURSEMENT DES COMMUNES

Les visites médicales de certains élèves de la commune (selon la classe), dans leur école, sont faites par des infirmières qui occupent les locaux du lycée public de Pierrelatte. Cette occupation fait appelle à une participation qui est par la suite pris en charge par les communes concernées au prorata du nombre d'élèves. Le Conseil est amené à délibérer :
Pour l'année scolaire 2015/2016 : 17,55€
Pour l'année scolaire 2016/2017 : 20.15€
Accepté à l'unanimité.

AFFICHAGE SAUVAGE SUR LA COMMUNE

Le Maire soumet aux élus la nécessité de délibérer sur les conditions d'affichage de manifestations sur la commune par des associations extérieures, à l'instar des communes environnantes, instituant par délibération et arrêté, une réglementation d'autorisation et de sanction, le cas échéant.

Les élus sont tous favorables à cette mise en place des conditions, de la demande d'autorisation et de l'application d'une sanction financière à hauteur de 25€ aux frais du contrevenant.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA S.I.L.

La mise en place de la S.I.L. (signalisation d'information locale) a fait écho à l'application de la loi en matière de publicité. Il y a la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour ce projet. Le Maire informe que c'est une délibération de principe car le chiffrage n'a pas été déterminé, sachant qu'il est donné à la commune d'anticiper cette demande de participation avec un descriptif détaillé du projet.

Les élus sont favorables.

QUESTIONS DIVERSES

Taxe d'habitation : le Maire rappelle (ou informe) que la commune applique un abattement de 15% sur les habitations principales, et ce depuis 1977 favorisant à ce moment-là l'installation de familles dans de la résidence principale, limitant le développement de résidences secondaires. Les Conseillers souhaitent le maintien de cet abattement.

Collanion : Après 3 demandes de devis restés infructueux, une demande a été faite à l'entreprise Tarriotte. Après visite sur place des travaux demandés, un devis sera envoyé dans la semaine.

SPA de Grillon : demande de subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un local de mise en quarantaine (centre de recueil d'animaux auquel nous sommes affiliés depuis la prise de compétence par la CCEPPG). En attente d'avoir plus d'éléments.

Bouchons du rond-point : remplacement par l'artiste d'un des bouchons très abimés.

Loi sur la publicité extérieure : la préfecture de la Drôme informe de la procédure de réduction et de normalisation de la publicité extérieure. Des arrêtés de mise en demeure ont été engagés auprès de contrevenants sur la commune accompagnés de constat d'infraction. Le tout assorti d'astreinte journalière, soit au profit de la commune soit au profit de l'Etat. Les élus déplorent cette situation de « résistance ». La municipalité fera connaître aux services de l'Etat sa volonté de percevoir les astreintes liées à ce dispositif.

Aire de jeux : la réalisation de ces travaux est terminée. Ne manque plus que le passage de la commission de sécurité pour validation.

AICA : l'association cherche un local, neutre, pour ses activités d'après battue. De l'avis général des élus, les locaux envisagés ne permettent pas une mise à disposition car trop proches de lieux fréquentés par les habitants de la commune.

Pot d'honneur pour les sapeurs-pompiers : la municipalité organisera le 10 juin prochain un Pot d'honneur auquel seront invités la population et les sapeurs-pompiers volontaires qui ont œuvré au Centre de St-Pantaléon les vignes. Sera également réalisé un supplément de « rétrospective du Centre » dans La Gazette d'été 2017 (en juillet).

Séance levée à 22h